

# Carnet

## Élection de nouveaux présidents d'Assemblée

Deux nouvelles personnalités viennent s'ajouter à la liste des présidents d'Assemblée suite à une démission à Québec et à une élection à l'Île-du-Prince-Édouard.

Au Québec, le nouveau président est M. **Richard Guay**, député de Taschereau, qui a été élu à la présidence de l'Assemblée, à l'ouverture de la 4<sup>e</sup> session de la 32<sup>e</sup> législature, le 23 mars dernier.



Richard Guay

M. Guay est bachelier ès art du Collège Jean-de-Brébeuf et diplômé en droit de l'Université de Montréal. De 1965 à 1971 il a été journaliste à Radio-Canada, à titre notamment de correspondant des Nations-Unies, pendant quatre ans. Il a enseigné le journalisme à l'Université de Dakar, au Sénégal, de 1971 à 1973. Devenu fonctionnaire du Québec, il travailla au cours des trois années suivantes pour les ministères des Communications et des Affaires culturelles.

Élu pour la première fois à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1976, M. Guay fut secrétaire parlementaire de trois ministères différents, à savoir les Communications, les Affaires municipales et l'Habitation et la Protection du consommateur. Il fut nommé leader adjoint de la Chambre le 30 novembre 1982.

À l'Île-du-Prince-Édouard, le nouveau président est Mme **Marion Reid**, qui représente le premier district de Queen's à l'Assemblée législative. Mme Reid fit ses études à North Rustico, à l'école Stella Maris et au Collège Prince of Wales où elle obtint un diplôme d'enseignante de première classe à l'âge de 17 ans. Elle enseigna pendant une vingtaine d'années sur la Côte Nord de l'Île-du-Prince-Édouard.



Marion Reid

Elle fut membre actif de la Fédération des enseignants, du parti progressiste-conservateur et de plusieurs organisations communautaires et agricoles. Elle fut candidate de *First Queen's* en 1978 mais fut défaite aux élections générales. Lors d'une élection partielle l'année suivante elle emporta le siège par une marge de 250

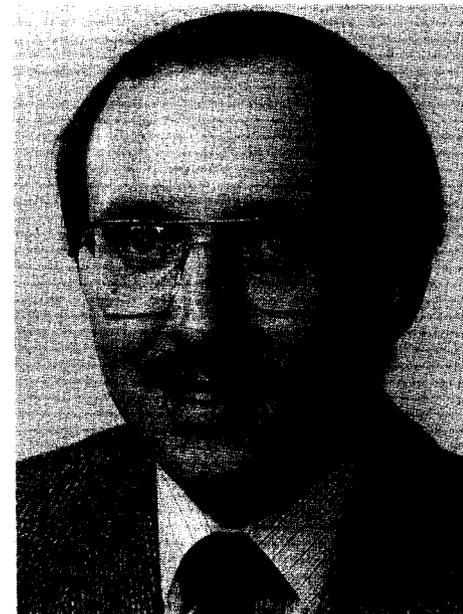
voies et fut réélue en 1982. Mme Reid remplit les fonctions de vice-président de 1979 à 1982. Elle fut élue président à l'ouverture de la 56<sup>e</sup> législature, le 8 mars 1983.

## Élections partielles

Deux élections partielles ont eu lieu en février pour combler des sièges vacants dans les Assemblées législatives provinciales de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan.

En Nouvelle-Écosse, M. **John Newell** du parti progressiste-conservateur a pris aux libéraux le siège de Cap Breton – The Lakes. M. Newell, âgé de 47 ans a défait **John Coady** par 31 voix sur plus de 600 bulletins exprimés. Après cette élection, les libéraux conservaient douze sièges et les conservateurs 38. Le Nouveau parti démocratique et le Parti travailliste de Cap Breton détiennent chacun un siège.

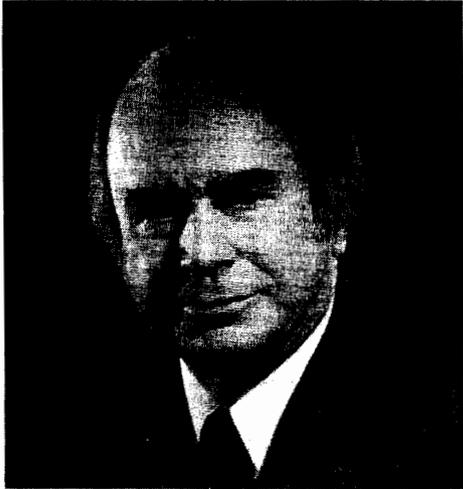
En Saskatchewan, M. **Sid Dutchak** du Parti progressiste-conservateur l'a emporté sur **Jerry Hammersmith** du Nouveau parti démocratique par près de 900 voix, dans une lutte à deux, à Prince Albert-Duck Lake. M. Hammersmith avait emporté le siège par 9 voix lors de l'élection générale du 26 avril 1982, mais les résultats de cette élection avaient été annulés en raison d'irrégularités sur la liste des électeurs. Après cette élection partielle, le NPD se retrouve avec huit sièges, tandis que les Conservateurs en ont cinquante-six.



Sid Dutchak

## Nominations

Le 20 avril, **M. Jacques Hébert** a été nommé au Sénat où il siègera aux rangs des libéraux pour la province de Québec. Né en 1923, il a obtenu sa maîtrise en commerce à l'École des Hautes Études commerciales de Montréal. Voyageur infatigable, M. Hébert a écrit plus de quinze livres. Il a été président du conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes avant de devenir co-président du Comité d'examen de la politique culturelle fédérale. Ce comité, souvent appelé Comité Applebaum-Hébert, déposa son rapport en novembre 1982.



Jacques Hébert

**M. David M. Hamilton** est le nouveau greffier de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Il fut nommé à ce poste au cours de la dixième session de l'assemblée. M. Hamilton était greffier intérimaire depuis la démission de M. W.H. Remnant l'année dernière. Âgé de 34 ans, M. Hamilton avait été greffier adjoint depuis mai 1980. Auparavant, il avait occupé les fonctions de secrétaire-gestionnaire du village de Fort Simpson pendant deux ans, puis de surveillant régional pour le ministère de l'administration locale, pendant trois ans, dans l'Arctique central. Il fut le premier secrétaire-gestionnaire du village de Aklavit.

Plusieurs nominations parmi les hauts fonctionnaires de la Chambre des communes ont été annoncées, le 4 mars 1983, par le président, Madame **Jeanne Sauvé**. **M. Marcel Pelletier**, ancien greffier adjoint, a été nommé conseiller parlementaire et légiste en remplacement de **M. Joe Maingot** qui avait démissionné il y a plusieurs mois. Deux nouveaux greffiers adjoints ont été nommés : **M. Robert Mar-**



Marcel Pelletier

**leau**, ancien chef des comités et de la législation privée, et **M. Philip Laundry**, ancien greffier au bureau. Par ailleurs, **Mary Anne Griffith** est devenue greffier principal de la Direction des recherches pour le bureau et **Nora Lever**, greffier principal de la Direction des comités et de la législation privée. **M. Michael Kirby**, ancien greffier principal de la Direction des recherches pour le bureau devient greffier principal de la Direction des journaux en remplacement de **M. Claude Desrosiers** récemment nommé greffier au bureau de la Chambre.



Joseph Melia

En Saskatchewan, **M. Joseph Melia** a été nommé directeur des procès-verbaux et **M. Gary Ward** est le nouveau chef du service de télédiffusion à l'Assemblée législative. M. Melia possède un baccalauréat en éducation, un baccalauréat ès art et un diplôme en administration scolaire; il a une grande expérience de l'éducation et de l'administration en Saskatchewan. **M.**



Gary Ward

Ward a une vaste connaissance de la photographie et de la production de films; il a été aussi directeur et producteur de programmes de télévision. En qualité de directeur des services de télédiffusion, il sera chargé des nouvelles installations entièrement automatisées qui assurent la transmission des débats de l'Assemblée législative de la Saskatchewan.

## Démissions et départs à la retraite

Le 11 février, **M. Edgar Fournier** démissionnait du Sénat. Membre du parti progressiste-conservateur, M. Fournier avait siégé à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et à la Chambre des communes avant d'être nommé sénateur en 1962. Il fut un proche collaborateur du sénateur **David Croll** et fut vice-président du Comité spécial sur la pauvreté et du Comité spécial de la politique sur l'âge de la retraite. En rendant hommage à M. Fournier, le sénateur Croll s'exprima ainsi : « nous n'avons pas éliminé la pauvreté, mais nous l'avons réduite. En fait, nous l'avons tirée de l'ombre et l'avons placée devant les projecteurs pour qu'on la voie. » Le sénateur Croll exprima la reconnaissance de tout le Sénat « à ce Canadien doux et compréhensif qui avait tant fait pour le Canada ».

Le 20 avril, le député néo-démocrate de Mission-Port Moody, **M. Mark Rose**, démissionnait de la Chambre des communes pour se présenter aux élections provinciales en Colombie-Britannique. Le 5 mai, il était élu député à l'Assemblée législative pour la circonscription de Coquitlam-Moody.

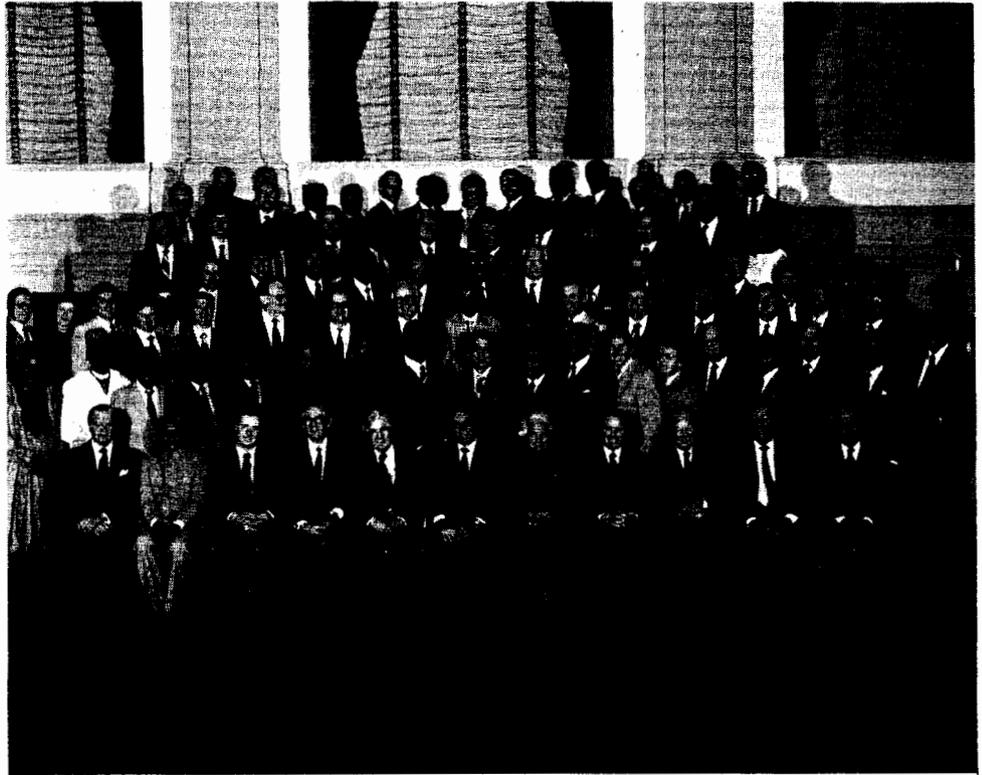


# Rapports sur les activités législatives

## Deuxième conférence du Commonwealth sur la législation déléguée

La deuxième Conférence du Commonwealth sur la législation déléguée s'est déroulée à Ottawa, du 11 au 14 avril 1983. Cette Conférence était parrainée conjointement par la Région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et par le Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires. À l'issue de la réunion inaugurale tenue en 1980 à Canberra, (Australie) les délégués avaient émis le voeu que la seconde conférence donne lieu à de plus amples discussions sur les questions présentant un intérêt commun pour les parlementaires qui étudient la législation déléguée. Les sessions qui avaient eu lieu dans la salle du Sénat réunissaient des délégués de 14 États et territoires, représentant quelque 26 gouvernements. Un certain nombre de hauts fonctionnaires de marque et d'observateurs universitaires y assistaient également.

Après l'ouverture de la séance par le gouverneur général, lundi matin, le sénateur **Alan Missen**, président du Comité sénatorial permanent de l'Australie sur l'étude des bills a présenté son rapport sur la première conférence, après quoi les délégués ont procédé à l'élection de M. **Perrin Beatty**, co-président du Comité canadien mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, comme président de la conférence. Les délégués ont ensuite entendu de brefs exposés faits par certaines instances qui n'avaient pas participé à la première conférence. Après un déjeuner offert par le président de la Chambre des communes, Madame **Jeanne Sauvé**, la séance a repris avec l'exposé du professeur **J.R. Mallory**, de l'Université McGill, intitulé : «Le parlement peut-il contrôler le processus de réglementation?». Après avoir noté les difficultés qui font



Les délégués et les observateurs présents à la deuxième conférence du Commonwealth sur la législation déléguée. (Patterson Photographic)

obstacle à un examen parlementaire rationnel de la législation déléguée, le professeur Mallory a conclu que «dans cet antagonisme permanent qui caractérise les rapports entre les gouvernements qui, chacun de leur côté, travaillent à la réalisation de leurs propres objectifs, et les comités d'étude qui essaient d'établir un processus de réglementation plus souple et plus ouvert, les gouvernements jouiront toujours d'un certain avantage». Cet exposé sera publié intégralement dans le numéro d'automne de la *Revue parlementaire canadienne*. La conférence s'est ajournée

vers la fin de l'après-midi et les délégués ont été invités à dîner par leurs excellences, le gouverneur général et Madame Schreyer.

Le lendemain, trois sujets figuraient à l'ordre du jour : a) le problème des quasi-lois : directives, lignes directrices et circulaires ministérielles; b) la réaction du gouvernement aux rapports du comité : effet des rapports du comité sur les ministères et organismes gouvernementaux et c) les procédures relatives aux avis et aux commentaires sur les propositions de législation déléguée et leur calendrier.

Dans la première discussion de groupe, le professeur **René Dussault**, de l'École nationale d'administration publique du Québec, a évalué la façon dont le Canada se propose actuellement de résoudre la récente prolifération de directives administratives et, tout en appuyant cette nouvelle initiative en administration publique, il a averti la conférence qu'elle ne saurait être utilisée «pour enlever sournoisement au Parlement ce qu'il a récemment acquis ouvertement, dans le domaine du contrôle de la législation déléguée». Au cours des discussions de groupe sur les procédures relatives aux avis et aux commentaires, M. **Herb Gray**, président du Conseil du Trésor, a donné aux délégués un aperçu des efforts que le Canada déploie dans ce domaine, mentionnant plus particulièrement la politique d'analyse des répercussions socio-économiques de la réglementation dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'équité, ainsi que la décision annoncée récemment d'exiger des ministères et organismes de réglementation qu'ils publient régulièrement un calendrier de réglementation. Après l'ajournement, les délégués ont été invités à dîner par M. **Jean Marchand**, président du Sénat.

À la séance du mercredi matin, la discussion a porté sur le «règlement Ponsby» et les difficultés que les comités éprouvent lorsqu'ils doivent examiner des mesures prises en vue de l'application des

accords internationaux. Il a également été question de l'opportunité d'examiner les pratiques et les précédents établis dans le Commonwealth, relativement à la rédaction des pouvoirs habilitants et de la législation déléguée. Dans l'après-midi, la conférence a étudié dans quelle mesure les modifications apportées à la loi sur l'étude administrative affectent le rôle des comités parlementaires d'examen. Elle s'est penchée également sur la question de l'examen des règlements, du fait qu'il constitue une utilisation inusitée ou inattendue des pouvoirs habilitants. Ce dernier critère se retrouve dans bon nombre d'assemblées législatives et il a été intéressant de voir jusqu'à quel point des comités, qui ont des procédures d'étude différentes, sont disposés à invoquer ce critère dans leur étude de la législation déléguée.

Au cours de la dernière journée de la conférence, les délégués ont entendu le professeur **David Mullan**, de la Faculté de droit de l'Université Queen's, parler de l'examen de la législation déléguée par le parlement et de ses avantages. Le professeur Mullan ne s'est pas montré tellement enclin à engager le Parlement ou l'Assemblée législative dans une discussion des avantages des règlements. Il n'a pas rejeté non plus la possibilité que d'autres méthodes soient adoptées, mais il a indiqué sa préférence pour l'adoption de procédures relatives aux avis et aux com-

mentaires qui étaient, selon lui, la meilleure manière de s'assurer que les règlements prescrits par le gouvernement soient acceptables à la population et au gouvernement. Après la discussion de l'exposé du professeur Mullan, le sénateur **Michael Tate**, président intérimaire du Comité sénatorial permanent australien pour l'étude des projets de loi et le professeur **Dennis Pearce**, doyen de la Faculté de droit de l'Université nationale d'Australie et conseiller juridique auprès du comité sénatorial, ont expliqué les rôles et fonctions de ce comité en Australie. La dernière séance a été réservée aux questions d'ordre administratif, comme l'élection des membres du Comité sur la législation déléguée du Commonwealth – auquel M. Beatty a été élu – et l'adoption du rapport final de la conférence. Pour leur dernière soirée à Ottawa, les délégués ont été invités à dîner par M. **Mark McGuigan**, ministre de la Justice et procureur général.

Ceux qui s'intéressent particulièrement à la question de l'étude de la législation déléguée par le parlement sont priés de noter que le texte intégral de la conférence sera publié sous peu. Veuillez adresser vos demandes de renseignements quant au prix et à la date de publication au greffier du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, le Sénat, Ottawa, (Ont.) K1A 0A4.